



Mamoudzou, le 18 Novembre 2015

Traitement financier des collègues arrivés en 2012 : incompétence ou malveillance ???

Un point sur la situation de nos collègues arrivés en 2012 :

- 1) **Réintégration dans le décret de 1996** : Conformément à la réunion interministérielle du 26 Mai 2015... que nous avons obtenu de haute lutte, nos collègues arrivés en 2012 et 2013 doivent être réintégrés dans le décret de 1996, c'est-à-dire que leur académie d'origine doit leur verser 11,5 mois d'IE net. **A Mayotte toutes les administrations ont réglé le problème** : les collègues des douanes, de la justice... Sauf l'Education nationale. Le Directeur des Ressources Humaines de Mayotte nous dit qu'il n'y pas de doute dans son esprit : les collègues seront bien basculés... mais que les Rectorats sont toujours en attente d'un ordre du MEN. **Le dit MEN est donc la lanterne rouge des Ministères : il sera le dernier à appliquer la décision interministérielle du 26 mai dernier !**

- 2) **Sort de la « 5^{ème} année » des collègues arrivés en 2012** : depuis un mois nous avons demandé au MEN de modifier son projet de note de service « mouvement ». Comme pour les collègues arrivés en 2010 et 2011, nous avons demandé que la mutation soit obligatoire pour rester à Mayotte. **Pourquoi ? Afin que les collègues passent dans le régime transitoire (indexation plus IE minorée pendant 4 nouvelles années) et que le Vice-rectorat prenne en charge un billet « inter séjour » pour les collègues.**

- 3) **Le Ministère a consulté la Vice-rectrice...** qui a répondu qu'elle n'en voyait pas l'utilité !!! Les collègues arrivés en 2012 apprécieront une telle sollicitude !

- 4) **Quelle est la situation aujourd'hui ?** Le MEN a entendu... la Vice-rectrice. Donc :
 - **Les collègues arrivés en 2012 n'ont pas à muter à l'inter s'ils souhaitent rester à Mayotte.**
 - Quel sera le régime financier de ces collègues qui souhaitent rester au-delà de 4 ans ? Vont-ils toucher comme les 2010 et 2011 l'IE minorée ? Le Vice-rectorat a posé officiellement cette question au Ministère... sans réponse écrite à ce jour. Si vous décidez de rester l'an prochain, **NOUS NE SOMMES PAS EN MESURE A CE JOUR DE VOUS ASSURER DE VOTRE REGIME FINANCIER.**
 - D'ores et déjà l'inter-séjour est perdu : les collègues qui souhaitent rentrer en métropole aux grandes vacances prochaines doivent se payer leur billet. **Encore une mesure favorable à l'attractivité du département !?**

Le bureau du SNES-Mayotte